

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17

**Commune  
de AZÉ  
41100**

(Loir-et-Cher)

Séance du 3 Octobre 2024

Date de la convocation  
26/09/2024

En exercice	Présents	Votants
14	12	11

OBJET DE LA  
DELIBERATION

N° 2024-45 subvention  
Ribambelle et organisation  
accueil périscolaire

Envoyé en préfecture le  
08 OCT. 2024

Reçu à la Préfecture  
de Loir-et-Cher, le :

10 OCT. 2024

2 Exp  
DS

Déposé en ligne le 12 OCT. 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de septembre à 19 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, RENOUE Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absentes excusées : Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,  
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à Mme RENOUE Christelle

Absents non excusés : M. MARCO Benjamin,  
M. TYTGAT Loïc

Mme JOLY-LAVRIEUX Martine est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire laisse la parole à Madame Laure-Aline CHERAMY, qui rappelle aux membres du Conseil municipal présents que suite à la délibération du 23 juillet 2018, l'Association « Ribambelle & Cie » représentée par son Président Monsieur BRIANT Thierry, organise l'accueil périscolaire du mercredi en partenariat avec la collectivité.

Cet accueil a lieu de 7h30 à 18h30 avec prise des repas à la cantine le midi, encadré par les agents de cette association.

Une compensation financière sera versée par la collectivité à l'Association « Ribambelle & Cie » pour l'organisation du mercredi matin qui devrait être à la charge de la collectivité.

Une convention de mise à disposition du personnel communal a été signée le 26 octobre 2018, entre les deux parties pour la mise à disposition d'agent à raison de 3 heures le mercredi matin. L'Association remboursera à la collectivité le coût agents sur présentation d'un décompte trimestriel.

La convention de mise à disposition des locaux a été étendue au mercredi après-midi à compter de septembre 2019.

Mme CHERAMY et M. LELEU ne souhaitent pas prendre part au vote étant concernés.

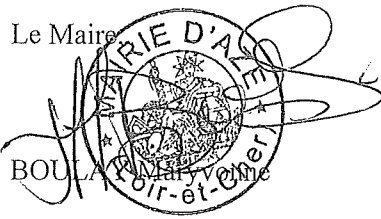
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

DECIDENT :

d'organiser en partenariat avec l'Association « Ribambelle & Cie » l'accueil périscolaire du mercredi de 7h30 à 18h30 à compter du 02 septembre 2024.

de verser une compensation financière à cette association sous présentation d'un budget prévisionnel et d'un bilan de fin d'année, d'un montant de 9 000,00 € versée en trois trimestres, soit : 15 décembre 2024, 30 mars 2025 et 30 juin 2025 pour l'organisation de l'accueil périscolaire du mercredi.  
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire



BOULAY-MEUSE  
Moselle

Le secrétaire de séance



JOLY-LAVRIEUX Martine